

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresses touchées

Du 9440 au 9490,
avenue Christophe-Colomb
Du 1021 au 1095,
place de la Colombière
Du 1030 au 1080,
rue de Louvain Est
Du 9445 au 9485,
avenue Olivier-Maurault

Investissements

Plus de 1,3 M\$

Calendrier

D'août à décembre 2015 —
Immeubles du centre :
9440, avenue Christophe-Colomb
1045, 1055 et 1061,
place de la Colombière
1030 et 1080, rue de Louvain Est

D'avril à décembre 2016 – Tous les
autres immeubles sur : Christophe-
Colomb, de la Colombière, de
Louvain Est et Olivier-Maurault

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

XO Construction inc.

Travaux majeurs de rénovation

Les travaux consistent à réparer la maçonnerie et à installer de nouvelles portes et fenêtres pour éliminer les infiltrations d'air et d'eau. Vos immeubles seront plus étanches. Ainsi, ils demeureront en bon état plus longtemps. Votre confort sera aussi amélioré.

Dans les logements

- ▶ Toutes les portes-fenêtres et les fenêtres seront remplacées.

À l'extérieur

- ▶ La brique sera réparée ou remplacée, au besoin
- ▶ Les joints de la brique seront réparés.
- ▶ Certains linteaux d'acier seront remplacés.
- ▶ Le revêtement des murs extérieurs en bois sera remplacé par des panneaux en fibrociment.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence d'ouvriers dans les logements et à l'extérieur,
- ▶ présence d'échafaudages et d'équipements autour des immeubles.

Vous devrez **vider vos balcons et vos cours arrière en juillet 2015**. Vous devrez retirer votre climatiseur et préparer votre logement pour les travaux de remplacement des fenêtres. Consultez la section **À vous d'agir – Rôle du locataire** et les fiches **Préparez-vous pour les travaux** pour connaître tous les détails

Merci!

Pour votre patience et votre collaboration.

Avec vous



Rencontre d'information du 15 juin 2015 :

- ▶ **19 locataires** étaient présents.
- ▶ L'OMHM a expliqué les travaux à venir. Il a précisé l'importance de libérer les cours arrière dès le début des travaux en 2015.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux ?

1. En juillet 2015, avant le début des travaux, tous les locataires doivent :

- ▶ vider leur balcon;
- ▶ déplacer au fond de la cour, vers la clôture, tout ce qui se trouve à moins de 2 mètres (6 pieds) des murs extérieurs de l'immeuble du côté des cours arrière : mobilier de jardin, cabanon, pavillon, BBQ, vélo et tout autre objet ou matériau actuellement adossé aux murs extérieurs. Ainsi, les échafaudages pourront être installés près du mur pour réaliser les travaux et les ouvriers pourront circuler avec l'équipement.

2. Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble pour de l'information générale.

3. Surveillez les avis sur la porte de votre logement pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement.

4. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance et les **rendez-vous** seront fixés **entre 8 h et 17 h**.

5. Avant que les travailleurs viennent remplacer la porte-fenêtre et les fenêtres de votre logement, vous devez :

- ▶ retirer votre climatiseur et préparer votre logement.

6. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.

7. Pour une **raison majeure** ou **imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer? **Informez-en les ouvriers** ou **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, le plus rapidement possible.



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

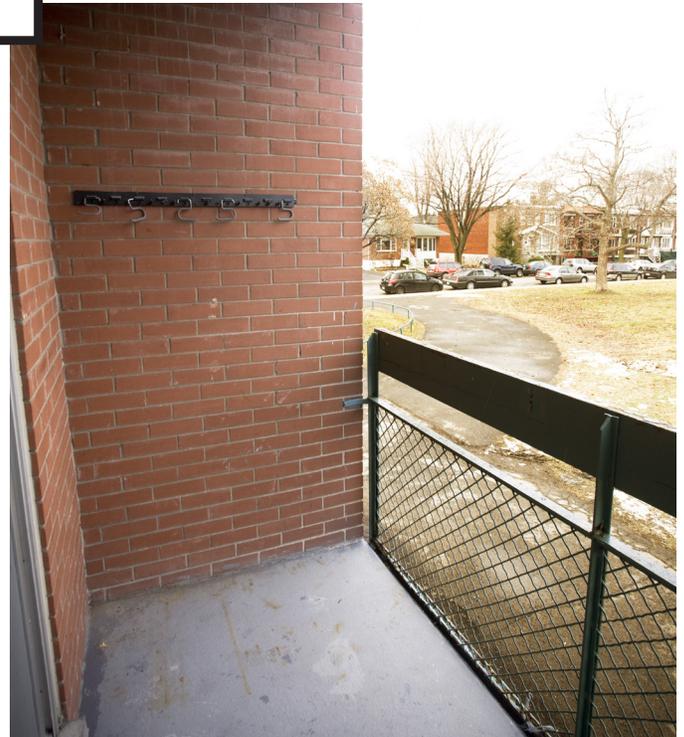
Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer vos portes** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes
- ▶ Retirer les fils du téléphone ou du câble fixés autour ou sous la porte



Porte dégagée,
prête pour les travaux



Vos fenêtres

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer vos fenêtres** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres
- ▶ Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement



Fenêtre dégagée,
prête pour les travaux



Office municipal
d'habitation
de Montréal